

# DEVENIR OFFICIER DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF



## ✓ CONCOURS « DIRECT »

Concours commun d'accès direct au corps des officiers des CTA<sup>(\*)</sup> de la gendarmerie, de l'armée de terre, de la marine et des services communs ouvert aux titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II et âgés de 29 ans au plus en 2009, 28 ans en 2010, 27 ans en 2011 et 26 ans en 2012.

\* - Corps technique et administratif.

Les informations détaillées peuvent être obtenues dans les centres d'information et de recrutement de l'armée de Terre (CIRAT) ou auprès de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) :

**93, boulevard de Montparnasse  
75006 PARIS**

Tél. 01 53 71 02 57

<http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr>

## ✓ CONCOURS « SUR TITRES »

### ❑ PRINCIPALES CONDITIONS

- Être âgé de 27 ans au plus<sup>(\*)</sup>.
- Être de nationalité française.
- Ne pas être officier de carrière.
- Être en règle au regard des dispositions du Code du service national.
- Être titulaire d'un diplôme conférant le grade de Master dans une des treize matières scientifiques ou techniques suivantes : informatique, télécommunications, balistique (armement, protection), processus qualité, maîtrise d'ouvrage et gestion immobilière, management de l'immobilier et des services de l'entreprise, droit administratif, finances publiques, sciences physique, sciences des matériaux, génétique-biologie moléculaire, ressources humaines, logistique et maintenance industrielle.

### ❑ DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Dans un centre d'information et de recrutement de la Gendarmerie nationale. (Les adresses sont disponibles sur le site internet : [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr) / rubrique : Approfondir > Près de chez vous).
- Date limite de dépôt des dossiers le 30 novembre 2009.

### ❑ DATES DES ÉPREUVES DU CONCOURS

- Étude des dossiers en février.
- Oraux en avril.
- Intégration en août.

### ❑ FORMATION

- Une formation de 2 ans. Une première année consacrée à la formation militaire et professionnelle, une seconde dispensant une formation universitaire en vue de l'obtention d'un diplôme dans les domaines administratif, financier et logistique.

### ❑ STATUT / RÉMUNÉRATION

- Statut militaire.
- Solde : sous-lieutenant 1 873 €.

\* - La condition d'âge peut être reculée d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

# Devenez officier de la Gendarmerie



NOVEMBRE  
2009



www.lagendarmerierecrute.fr

## Demande de renseignements

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Age : .....

Mail : .....

Sexe :  M  F Niveau d'études : .....

Concours « Universitaire »

Concours « Fonctionnaire catégorie A »

Concours « Officier des armes »

Concours « Sur titres »

Concours « Direct »



0 820 220 221 N°Indigo 0,09 € TTC/MN

[www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr)

# DEVENIR OFFICIER DE GENDARMERIE

## DES DÉCIDEURS OPÉRATIONNELS, PROFESSIONNELS DE LA SÉCURITÉ AU SERVICE DU PUBLIC



### ✓ CONCOURS « UNIVERSITAIRE »

#### □ PRINCIPALES CONDITIONS

- Être âgé de 27 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours<sup>(\*)</sup>.
- Être titulaire d'un diplôme validant la fin de la première année du grade de Master ou d'un certificat de scolarité validant l'année précédant celle de l'attribution du grade de Master<sup>(\*\*)</sup>.
- Être de nationalité française.
- Ne pas être officier de carrière.
- Être en règle au regard des dispositions du service national.

#### □ DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Dans un centre d'information et de recrutement de la Gendarmerie nationale. (Les adresses sont disponibles sur le site internet : [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr) / rubrique:Approfondir > Près de chez vous).
- Date limite de dépôt des dossiers le 30 novembre 2009.

#### □ DATES DES ÉPREUVES DU CONCOURS

- Écrits en février.
- Oraux en juin.
- Intégration en août.

#### □ FORMATION

- Une formation de 2 ans préparant à l'exercice d'un métier diversifié : police judiciaire, sécurité publique générale, maintien de l'ordre...

#### □ STATUT / RÉMUNÉRATION / LOGEMENT

- Statut militaire.
- Solde en école: 1 870 € (net pour un aspirant célibataire).
- Solde en début de carrière: 2 604 € (net pour un lieutenant, moins de 6 ans de services).
- Logement concédé par nécessité absolue de service.

\* – La condition d'âge peut être reculée d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

\*\* – Peuvent également se présenter aux épreuves du concours les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de l'obtention du niveau exigé. Ils ne sont cependant admis à l'École des officiers de la Gendarmerie nationale que s'ils justifient de la possession du niveau exigé à la date d'intégration.

### ✓ CONCOURS « FONCTIONNAIRE CATÉGORIE A »

#### □ PRINCIPALES CONDITIONS

- Être âgé de 28 ans au moins et de 35 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours<sup>(\*)</sup>.
- Compter au moins 5 années de services dans un corps de catégorie A ou assimilé.
- Être de nationalité française.
- Être en règle au regard des dispositions du Code du service national.
- Être fonctionnaire civil de l'État, des collectivités territoriales, d'un établissement public ou d'un organisme international.

#### □ DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Dans un centre d'information et de recrutement de la Gendarmerie nationale. (Les adresses sont disponibles sur le site internet : [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr) / rubrique:Approfondir > Près de chez vous).
- Date limite de dépôt des dossiers le 30 novembre 2009.

#### □ DATES DES ÉPREUVES DU CONCOURS

- Écrits en février.
- Oraux en juin.
- Intégration en août.

#### □ FORMATION

- Une formation de 2 ans préparant à l'exercice d'un métier diversifié : police judiciaire, sécurité publique générale, maintien de l'ordre...

#### □ STATUT / RÉMUNÉRATION / LOGEMENT

- Statut militaire.
- Solde: indice égal, ou à défaut immédiatement supérieur, à celui détenu précédemment.
- Logement concédé par nécessité absolue de service.

\* – La condition d'âge peut être reculée d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

### ✓ CONCOURS « OFFICIER DES ARMES »

#### □ PRINCIPALES CONDITIONS

- Être âgé de 35 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours<sup>(\*)</sup>.
- Être de nationalité française.
- Être capitaine ou lieutenant de vaisseau ou officiers de grades correspondants.
- Être officier issu d'un corps des officiers des armes de l'armée de terre, des corps des officiers de marine ou des officiers spécialisés de la marine ou des corps des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air.
- Être titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II.

#### □ DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Dans un centre d'information et de recrutement de la Gendarmerie nationale. (Les adresses sont disponibles sur le site internet : [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr) / rubrique:Approfondir > Près de chez vous).
- Date limite de dépôt des dossiers le 30 novembre 2009.

#### □ DATES DES ÉPREUVES DU CONCOURS

- Écrits en février.
- Oraux en avril.
- Intégration en août.

#### □ FORMATION

- Une formation de 1 an préparant à l'exercice d'un métier diversifié : police judiciaire, sécurité publique générale, maintien de l'ordre...

#### □ STATUT / RÉMUNÉRATION / LOGEMENT

- Statut militaire.
  - Solde: ancien indice à titre personnel jusqu'à atteindre dans le corps un échelon comportant au moins un indice égal.
  - Logement concédé par nécessité absolue de service.

\* – La condition d'âge peut être reculée d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

